

ver toujours une liaison avec la Cour, & que dans les événemens précédens on avoit vû combien cette prudence avoit été utile; mais plusieurs Membres, & surtout le Président Lemoine, entendirent avec horreur cette proposition, & l'Arrêté passa unanimement. Mr. Dubois de Courville, qui accablé de goutte, n'avoit pû se trouver aux assemblées précédentes & avoit signé *oui* par surprise, se fit porter au Palais sur un brancard, & vint faire sa protestation au milieu de l'assemblée; après quoi il fut reporté chez lui aux acclamations du bas Peuple.

En conséquence de cette démarche des Membres restans du Parlement, la nuit du 21. au 22. les Mousquetaires & les Huissiers marcherent encore & porterent de nouveaux ordres de confiscation de charge & d'exil de la même manière que la nuit précédente. Par ce moyen tout le Parlement se trouve exilé, & même Mr. le premier Président qui a envoyé sa démission au Roi. Quelques Membres sont dans leurs Terres, mais la plupart sont envoyés dans de fort petits endroits du ressort.

Le même jour 21. Sa Majesté rendit un Arrêt en son Conseil, contenant à peu près ce qui suit :

” Le Roi étant en son Conseil a ordonné &
 „ ordonne que les Offices des Présidens &
 „ Conseillers du Parlement de Paris, qui ont
 „ constamment refusé de remplir les fonctions
 „ de leurs Offices, comme ils y sont tenus par
 „ leur serment, & ont interrompu tout service
 „ ordinaire, seront & demeureront acquis &
 „ confisqués, & comme tels déclarés vacans &
 „ impétrables aux Parties-casuelles, en exécution